

La Commission scolaire Harricana est à la recherche d'un électricien pour combler un poste régulier à raison de 38 heures 45 minutes par semaine au Service des ressources matérielles.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes électriques.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue tous les travaux d'installation, de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et d'autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission.

Elle fait des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage; elle monte les panneaux de distribution, pose des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passe les fils et fait les raccordements nécessaires; elle procède à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs et climatiseurs.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emploi.

EXIGENCES PARTICULIERES

Polyvalence, autonomie et sens des responsabilités.

LIEU DE TRAVAIL

École secondaire d'Amos, Carrefour du savoir Harricana et tous les pavillons de la formation professionnelle.

SUPERIEUR IMMEDIAT

Régisseur au Service des ressources matérielles

STATUT D'EMPLOI

Poste régulier à temps complet à raison de 38 heures 45 minutes par semaine.

HORAIRE DE TRAVAIL

De 8h à 12h et de 12h45 à 16h30.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire est fixé à 24,36 \$ l'heure, selon la convention collective en vigueur.

Une prime d'attraction et de rétention de 10 % est versée aux personnes salariées détentrices du titre d'emploi d'électricien, et ce, jusqu'à la veille de l'échéance de la convention collective du personnel de soutien.

ENTREE EN FONCTION

Janvier 2019

Le candidat devra se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent soumettre leur curriculum vitae, accompagné des documents attestant de votre formation (photocopies de diplômes, relevés de notes et cartes de compétences) **au plus tard le 3 janvier 2019 à 16 h** à :

Offre d'emploi 18-31-40

Service des ressources humaines

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale Nord

Amos (Québec) J9T 2L8

Par courriel : recrutement@csharricana.qc.ca

Amos, le 18 décembre 2018

*N.B. Pour la réception de curriculum vitae par courriel, un accusé de réception vous sera transmis.
Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.*

La Commission scolaire Harricana applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.